

## **Communiqué**

### **Schéma d'aménagement de la CMQ Un vaste réseau vert, bleu et blanc axé autour du fleuve**

(Québec, le 25 février 2005) – Première étape de la réalisation de son schéma d'aménagement et de développement, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a pris acte, lors de la séance de son conseil le 24 février dernier, d'orientations d'aménagement d'un vaste réseau vert, bleu et blanc structuré autour du fleuve Saint-Laurent, dont elle veut faire l'axe principal du développement écotouristique de la région métropolitaine de Québec.

Menées à l'automne 2004, les consultations sur la vision stratégique de développement du territoire de la CMQ ont rapidement débouché sur un constat : la population place la qualité de vie au centre de ses préoccupations et rappelle que le fleuve constitue un atout incontournable de cette qualité de vie, tout autant qu'un actif économique de grande valeur.

Favorablement marqué par son passé géologique, le territoire de la CMQ recèle un énorme potentiel récréatif que plusieurs souhaitent voir mettre davantage en valeur. Ses vastes parcs, boisés et secteurs agricoles (le VERT), ses multiples plans d'eau, dont le majestueux Saint-Laurent (le BLEU), ses ensembles patrimoniaux internationalement reconnus, ses nombreuses voies récréatives ainsi que la présence de l'hiver comme élément identitaire fort (le BLANC) sont les ingrédients de base ayant servi à la conception de ces orientations d'aménagement.

Le concept vert, bleu et blanc élaboré par la CMQ met de l'avant cinq grands principes :

1. faire du fleuve et de ses rives l'axe principal de développement écotouristique de la région métropolitaine de Québec;
2. mettre en valeur les couloirs riverains;
3. mettre en réseau les espaces verts d'intérêt;
4. consolider les corridors récréatifs métropolitains;
5. poursuivre le développement des pôles récréotouristiques.

Les orientations d'aménagement et les pistes d'action présentées aux élus membres du conseil de la CMQ visent entre autres à mettre en réseau les potentiels à caractère métropolitain présents sur chacun des territoires de la Communauté, à préserver les espaces verts et bleus, à protéger de l'urbanisation et à aménager des accès aux rives et au littoral du Saint-Laurent et de ses tributaires, à compléter les sentiers s'inscrivant dans des réseaux nationaux, à sauvegarder l'environnement visuel des sites récréatifs et à mettre en réseau toutes les zones de conservation et de récréation du territoire de la CMQ.

Au cours des mois à venir, ce nouveau concept métropolitain de réseau vert, bleu et blanc sera intégré aux travaux entourant la réalisation du schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD) de la CMQ, prévu pour être adopté en décembre 2006.

- 30 -

Source : Benoît Massicotte  
Coordonnateur aux communications et aux consultations  
641-6250, poste 1210